

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! SA Conseil d'Administration
! AA BEAUJOIRE HOTEL
! RUE DES PAYS DE LA LOIRE
!
!
! 44300 NANTES

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration
! AA BEAUJOIRE HOTEL
! RUE DES PAYS DE LA LOIRE
!
!
! 44300 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 334 356 938

<23009/86B00026>

! Pièces déposées le 17/01/1997

Numéro : 970351

! P.V. D'ASSEMBLEE du 05/10/1996
! - MODIF COMMIS. AUX COMPTES

BORDEREAU DE FRAIS

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
! Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

AA BEAUJOIRE HOTEL
S.A. au capital de 250 000 francs
Rue des Pays de la Loire - 44300 NANTES

RCS NANTES B 334 356 938

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le 5 octobre à 10 heures les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Michel GERARD préside la séance en tant qu'actionnaire possédant le plus grand nombre d'actions.

Messieurs Stéphane GUEHENNEC et Monsieur Jacques MERCERON, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Isabelle GERARD est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2500 actions sur les 2500 composant le capital, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires



- les copies des lettres de convocations
- le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Questions diverses.

Après discussion, sans débat, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet au 10 septembre 1996 de Monsieur Lionel MOURLIN de son mandat de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet au 6 septembre 1996 de Monsieur Olivier RAME de son mandat de commissaire aux comptes titulaire

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer avec effet au 5 octobre 1996, Monsieur Michel JONCHERE, chemin des Basses Fouassières, rue Montesquieu, ANGERS (49000), en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Olivier RAME, démissionnaire.

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer avec effet au 5 octobre 1996, Monsieur Daniel COUTABLE, chemin des Basses Fouassières, rue Montesquieu, ANGERS (49000) en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Lionel MOURLIN, démissionnaire.

MF

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après que les membres du bureau aient signé le présent procès-verbal.

MLG

*PV certifié conforme
R. P. D. G. en (GERARD)*

Le Président
GERARD Michel



les scrutateurs :

GERARD Reine

MERCERON Jacques

le secrétaire

GUEHENNEC Stéphane